

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUÉRIGNY

Conseil Communautaire

Séance du 8 octobre 2015

Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

L'an deux mil quinze, le huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Parigny-les-Vaux, sous la présidence de Huguette JUDAS, Présidente.

La séance est ouverte à 18h33

***Membres présents :** M. Jean-Pierre APERS, Mme Danielle AUDUGÉ, M. Guy BERTRAND, M. Daniel CHALENCON, M. Jean-Pierre CHATEAU, M. Jean-Luc CLÉAU, Mme Marie-Jeanne DAUBRENET, Mme Valérie DELONG, M. André DÉMARES, M. Daniel GOBET, Mme Nathalie JOLY, Mme Huguette JUDAS, Mme Nathalie LEBAS, M. Christophe MAGNIEN, Mme Nicole MAURY, M. Jacques MERCIER, M. Rémy PASQUET, M. Patrick RÉGNAULT, M. Roger RIGAUD, Mme Isabelle THILLIER, Mme Annie VAILLANT*

***Absents excusés :** Mme Dany ARGOUD-RABEH
Mme Michèle BRIDOUX pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHATEAU
M. Éric GUYOT pouvoir donné à Mme Nathalie LEBAS*

***Secrétaire de séance :** M. Patrick RÉGNAULT*

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 16 juin 2015
2. Modification des statuts du PETR Pays Nevers Sud Nivernais
3. Décision Modificative n°2 : crédits supplémentaires FDT « Création d'une maison des sportifs à Guérigny »
4. Décision Modificative n°3 : écriture de régularisation des emprunts
5. Décision Modificative n°4 : rétablissement équilibre réel et réajustement des programmes d'investissements
6. Décision Modificative n°5 : écriture de cession du véhicule du SPANC
7. Création d'une régie pour l'aire d'accueil de camping-cars
8. Fixation des tarifs pour l'aire d'accueil de camping-cars
9. Intention de regroupement des intercommunalités
10. Questions diverses

Mme la Présidente remercie le Maire de Parigny-les-Vaux d'accueillir le conseil dans cette salle qui vient d'être rénovée.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2015

Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé à l'**unanimité**.

2- MODIFICATION DES STATUTS DU PETR PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS

Le Comité Syndical du PETR Pays Nevers Sud Nivernais réuni le 3 septembre 2015 a approuvé la demande de retrait de la Communauté de communes « Entre Loire et Morvan » en faveur de son intégration au PETR Nivernais Morvan. Ce retrait entraîne de facto une nouvelle répartition des sièges conformément à l'article 79 de la loi du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Ainsi, seules les communautés de communes « Loire et Allier » et « Loire et Forêt » sont impactées et auront à désigner un délégué supplémentaire.

La nouvelle répartition des sièges au sein du PETR Pays Nevers Sud Nivernais sera la suivante :

	<i>Nombres de sièges</i>
<i>CC des Bertranges à la Nièvre</i>	3
<i>CC entre Loire et Forêt</i>	4
<i>CC Fil de Loire</i>	2
<i>CC le BON Pays</i>	1
<i>CC les Amognes</i>	3
<i>CC Loire et Allier</i>	4
<i>CC Nivernais Bourbonnais</i>	3
<i>CC Sologne Bourbonnais Nivernais</i>	1
<i>CC Sud Nivernais</i>	4
<i>Nevers Agglomération</i>	24
TOTAL	49

Pour rappel, Mme Huguette JUDAS, M. Rémy PASQUET et M. Éric GUYOT sont les représentants de la CCBN.

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-035

3- DÉCISION MODIFICATIVE N°2: CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES FDT « CRÉATION D'UNE MAISON DES SPORTIFS À GUÉRIGNY »

Madame la Présidente rappelle la délibération n° 2015-034 portant attribution d'une subvention de FDT pour la création d'une maison des sportifs à Guérigny. Elle explique à l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin d'intégrer au budget ce mouvement financier.

La Présidente propose la décision modificative suivante :

COMPTES DEPENSES				
CHAP.	COMPTE	OpER.	NATURE	MONTANT
13	1323		Subvention du département - FDT	16 488 €

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OpER.	NATURE	MONTANT
204	2041412		Subvention d'équipement	16 488 €

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-036

4- DÉCISION MODIFICATIVE N°3 : ÉCRITURE DE RÉGULARISATION DES EMPRUNTS

Madame la Présidente explique à l'assemblée que l'emprunt relais contracté en 2014 a été remboursé partiellement cette année (78 000 €). 42000 € ont été prorogés d'un an. Il est nécessaire de faire apparaître ce mouvement dans la comptabilité du budget principal.

La Présidente propose la décision modificative suivante :

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OpER.	NATURE	MONTANT
16	1641		Emprunts en euros	42 000 €

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OpER.	NATURE	MONTANT
16	1641	11	Emprunts en euros	42 000 €

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-037

5- DÉCISION MODIFICATIVE N°4 : RÉTABLISSEMENT ÉQUILIBRE RÉEL ET RÉAJUSTEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS

Madame la Présidente explique à l'assemblée que suite à la réintégration de l'emprunt relais de 42 000 € l'équilibre réel du budget n'est plus respecté. De plus il faut réajuster le programme travaux de voirie ainsi que celui du BMX (paiement des retenues de garantie).

La Présidente propose la décision modificative suivante :

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OpER.	NATURE	MONTANT
022	022		Dépenses imprévues	- 40 000.00 €
020	020		Dépenses imprévues	27 570.12 €
2315	23	11	Travaux voirie	10 000.00 €
2317	23	47	Piste BMX	4 755.50 €
023	023		Virement à la section d'investissement	40 000.00 €

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OpER.	NATURE	MONTANT
10222	10		FCTVA	2 325.62 €
021	021		Virement de la section de fonctionnement	40 000.00 €

Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-038

6- DÉCISION MODIFICATIVE N°5 : ÉCRITURE DE CESSION DU VÉHICULE DU SPANC

Madame la Présidente explique à l'assemblée que le service du SPANC est resté mais que le véhicule a, quant à lui, été vendu. Seule la Mairie de Guéigny a fait une proposition à 3 600 €.

Par conséquent il convient de prendre une décision modificative pour intégrer cette cession dans le budget SPANC.

La Présidente propose la décision modificative suivante :

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OpER.	NATURE	MONTANT
675	042		Valeur comptable des cessions	3 342.14 €
6811	042		Dotations aux amortissements	-1 049.13 €
2183	21	12	Autres immo corporelles	2 293.01 €

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OpER.	NATURE	MONTANT
2182	040		Matériel de transport	3 342.14 €
28182	040		Matériel de transport	-1 049.13 €
7062	70		Redevances ANC	-1 306.99 €
775	77		Produit des cessions	3 600.00 €

Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-039

7- CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR L'AIRE D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS

Suite à l'installation d'un terminal par carte bancaire au niveau de l'aire de camping-cars située sur le parking du Pré du Marais à Guéigny, Mme la Présidente expose qu'il convient de créer une régie de recettes afin de percevoir les fonds provenant de la fourniture en eau potable et en électricité.

Mme la Présidente indique aux membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de nommer un régisseur titulaire et un régisseur suppléant. Elle fait la proposition suivante :

- **Mme Audrey DAIRE**, secrétaire-comptable : régisseur titulaire
- **M. Daniel CHALENCON**, délégué communautaire : régisseur suppléant

Le Trésorier conseille de rajouter cette mention : « *Mme la Présidente AUTORISE l'ouverture d'un compte dépôt de fonds au Trésor pour les encaissements par cartes bancaires* » sur la délibération afin d'être plus précis.

M. CHALENCON explique à l'assemblée qu'un technicien d'Urbaflux est venu vérifier les travaux faits par les services techniques de la ville de Guérigny.

Pour : 23
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-040

8- FIXATION DES TARIFS POUR L'AIRE D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS

Sur les conseils de la société Urbaflux et en regardant ce qui est pratiqué dans les autres structures, Mme la Présidente propose d'adopter les tarifs suivants :

- Fourniture en **eau potable** : 2 € les 10 minutes
- Fourniture en **électricité** : 2 € les 8 heures

M. CHALENCON précise que la fourniture en électricité est surtout nécessaire pour les ordinateurs ou les recharges de téléphones.

Mme la Présidente informe l'assemblée que des économies seront faites sur le poste électricité car sur les conseils de M. LOPARD, directeur des services techniques de la ville de Guérigny et avec l'accord de M. CHATEAU, Maire de cette même ville, le branchement EDF sera fait sur le compteur du Point Informations Touristiques.

Pour : 23
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-041

9- INTENTION DE REGROUPEMENT DES INTERCOMMUNALITÉS

Mme la Présidente informe l'assemblée qu'il y a une erreur dans le projet de délibération. Il ne faut pas lire « travaux commungs en 2008 » mais « travaux communs en 2008 ».

Elle présente ensuite le projet d'intention de regroupement avec les communautés de communes du Pays Charitois (CCPC) et entre Nièvres et Forêts (CCNF). Plusieurs réflexions ont déjà été menées avec ces deux EPCI durant les étés 2014 et 2015. Le futur EPCI comptera environ 21 000 habitants.

La densité de la population de la CCBN étant supérieure à la moitié de la densité nationale, cette dernière est dans l'obligation de se regrouper avec d'autres EPCI afin d'atteindre le seuil

des 15 000 habitants et non 12 000 comme il a été mentionné dernièrement dans le Journal du Centre. De même, le seuil minimum n'est pas de 6 000 habitants mais 5 000.

Mme la Présidente précise que plusieurs points demeurent sans réponse tel que l'appartenance au SCOT ou au PETR.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) se réunit le lundi 12 octobre en Préfecture afin de présenter son schéma. M. CHATEAU sera présent en tant que membre de cette commission et Mme JUDAS y assistera également puisque la réunion est publique. La CCFNF a déjà délibéré, décision prise à l'unanimité, alors que la CCPC délibère le même jour que la CCBN.

M. RIGAUD s'interroge sur l'intérêt de prendre une délibération le 08 octobre alors que le Préfet présente son schéma le 12 octobre. Il lui est répondu que le Préfet a reçu au préalable les présidents des différentes communautés de communes afin qu'ils lui présentent leurs intentions de regroupement et que son schéma n'est pas figé. Les EPCI ne sont ni contraintes ni forcées. M. RIGAUD demande s'il y a eu des comptes-rendus sur les précédentes réunions diffusés aux élus.

Mme la Présidente explique qu'il y a eu des rapprochements envisagés en fonction des bassins de vie. M. RIGAUD la questionne sur ce qu'est un bassin de vie selon elle. Mme la Présidente lui expose qu'il y a des travaux en commun avec Prémery comme le Bassin Versant des Nièvres ou les ordures ménagères.

M. CHATEAU évoque la problématique des petites communes au sein d'une grande agglomération notamment par la représentation du nombre d'élus. À ce sujet, un simulateur a été mis en place par l'AMF afin de connaître la répartition du nombre de sièges par commune. Il ne faut pas oublier qu'il y a une vie à côté de Nevers. La forêt des Bertranges est le point commun entre ces trois EPCI. Les élus de Guérigny sont unanimes pour ce rapprochement, les compétences resteront à définir. Après une dizaine d'années d'expérience dans le fonctionnement des communautés de communes, on a du recul. Par conséquent il ne faudra pas refaire les mêmes erreurs lors des futures fusions. Il faut que cela soit perçu comme une opportunité pour les territoires et qu'il y ait un équilibre de la population.

M. MERCIER informe l'assemblée qu'une réflexion a été menée en Conseil Municipal et qu'ils opteront certainement pour un rapprochement avec Nevers Agglomération. Ils ont axé leur réflexion par rapport au bassin de vie économique et une logique de territoire en est ressorti au niveau du SCOT, du SDIS et du canton par exemple. Il faut mettre en avant l'intérêt des habitants et non le côté « élus ». Les compétences de Nevers Agglomération conviennent à la mairie de Parigny-les-Vaux de même que les taxes sont plus intéressantes (exemple : il n'y a pas de taxes sur le foncier bâti, les ordures ménagères sont moins élevées qu'à la CCBN). M. MERCIER affirme qu'il n'y a pas de points communs avec La Charité et que Prémery est trop rural. Il insiste également sur le fait qu'aucun moyen n'a été mutualisé au sein de la CCBN. Pour ces raisons les élus de Parigny-les-Vaux voteront contre ce projet d'intention de délibération.

M. MAGNIEN pense que le cadre de vie est important et qu'il serait intéressant de connaître certaines données financières des autres structures. M. PASQUET l'informe que depuis les dernières réunions, les réflexions ont abouti et que des données financières ont été collectées.

Une prochaine réunion est prévue fin octobre. D'autres hypothèses de fusion peuvent être envisagées.

M. RIGAUD regrette qu'il n'y ait pas plusieurs hypothèses présentées en conseil. M. CHATEAU rappelle que les délais sont courts. Tout doit être opérationnel au 1^{er} janvier 2017 et la loi n'a été votée qu'en août 2015. Il n'y a pas de solutions parfaites, il faut juste trouver la moins mauvaise.

M. MERCIER propose de prendre trois délibérations lors de ce conseil avec les regroupements suivants :

- ✓ CCBN + CC du Pays Charitois et CC entre Nièvres et Forêts,
- ✓ CCBN + Nevers Agglomération,
- ✓ CCBN + CC des Amognes.

M. CHALENCON rejoint M. CHATEAU dans ses propos quant aux deux identités communes qui rapprochent les trois EPCI, à savoir l'identité géographique avec la forêt des Bertranges et l'identité historique avec la métallurgie. Il y a une volonté du Président de la CCPC de ne pas aller vers Nevers Agglomération mais plutôt de bâtir un projet commun de territoire avec la CCNF et la CCBN. La CC des Amognes n'a ni le même historique, ni le même bassin de vie.

Si Parigny-les-Vaux quitte la CCBN pour un rapprochement avec Nevers Agglomération, M. MERCIER souhaite que l'assemblée les laisse partir à l'unanimité.

Pour : 18
Contre : 3
Abstentions : 2

Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-042

10- QUESTIONS DIVERSES

La rédaction du projet de territoire est en cours par l'agent de développement. Une première réunion de présentation a eu lieu lors du précédent bureau communautaire.

Une étudiante résidant à Urzy effectuera un stage à la CCBN pendant un mois.

Mme la Présidente souhaite apporter une réponse à M. RIGAUD quant à l'article de presse portant sur la saisine de la Chambre Régionale des Comptes concernant le financement par la région de la piste intercommunale de compétitions de BMX. Elle n'en a pas informé l'assemblée auparavant car le courrier de la CRC était confidentiel. Elle attendait leurs observations avant d'en faire part aux élus.

Plus aucune question n'est posée, la séance est levée à 20h02.

Table des Délibérations

Séance du 8 octobre 2015

Convocation du 8 octobre 2015

- ***Délibération n°2015-035*** : *Modification des statuts du PETR Pays Nevers Sud Nivernais*
- ***Délibération n°2015-036*** : *Décision Modificative n°2 : crédits supplémentaires FDT « Création d'une maison des sportifs à Guérigny »*
- ***Délibération n°2015-037*** : *Décision Modificative n°3 : écriture de régularisation des emprunts*
- ***Délibération n°2015-038*** : *Décision Modificative n°4 : rétablissement équilibre réel et réajustement des programmes d'investissements*
- ***Délibération n°2015-039*** : *Décision Modificative n°5 : écriture de cession du véhicule du SPANC*
- ***Délibération n°2015-040*** : *Création d'une régie pour l'aire d'accueil de camping-cars*
- ***Délibération n°2015-041*** : *Fixation des tarifs pour l'aire d'accueil de camping-cars*
- ***Délibération n°2015-042*** : *Intention de regroupement des intercommunalités*

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,

Membres	Signatures	Pouvoirs à
J.P. APERS		
D. ARGOUD-RABEH		
D. AUDUGE		
G. BERTRAND		
M. BRIDOUX		
D.CHALENCON		
J.P.CHATEAU		
J.L. CLEAU		
M.J. DAUBRENET		
V. DELONG		
A.DEMARES		
D.GOBET		
E.GUYOT		
N. JOLY		
H.JUDAS		
N.LEBAS		
C.MAGNIEN		
N. MAURY		
J. MERCIER		
R.PASQUET		
P. REGNAULT		
R. RIGAUD		
I.THILLIER		
A.VAILLANT		